

## Compte-rendu de la séance du 6 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 janvier à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

**Etaient présent-e-s** : Mesdames Claire CHASTAN, Patricia VIOLET, Frédérique LECOINTE, Samira BERMOND et Pauline RICHON, Monsieur Philippe PATRY,

**Etaient absents** : Messieurs Pascal KEINBORG et David BERNARD qui avaient donné procuration respectivement à Philippe BERRARD et Patricia VIOLET, Monsieur Timothée GAILLARD.

**Secrétaire de Séance** : Madame Claire CHASTAN

### **Approbation des PV des séances précédentes**

Les PV des séances des 2 et 16 décembre sont approuvés à l'unanimité

### **Transfert de l'eau et assainissement : Constatation des résultats après intégration du budget annexe et versement de la soulte au SIEA**

Monsieur le Maire rappelle le transfert au SIEA de la compétence Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la délibération n°64 du 11 décembre 2023 fixant les conditions de ce transfert et notamment le fait que la commune conserve la somme de 30 000€ sur le montant du transfert.

Il explique qu'il convient de constater les résultats consolidés du Budget Annexe au 31/12/2023 après intégration dans le Budget Principal de la commune se présentant comme suit :

#### **Section d'investissement**

**+63 262.09€**

#### **Section de fonctionnement**

**+31 822.26**

Il explique en outre qu'il convient d'acter le versement au SIEA de la soulte ainsi calculée :

**63 262.09 + 31 822.26 – 30 000 = 65 084.35**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

CONSTATE les résultats du Budget Annexe au 31/12/2023 après intégration dans le Budget Principal de la commune tels que présentés ci-dessus

PREND ACTE du calcul de la soulte de **65 084.35 €** et de son versement au SIEA

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

### **Décision modificative : ouverture des crédits pour le versement de la soulte**

Le Conseil municipal de la commune de Montjoux,

Sur le rapport et la proposition du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57

Vu le transfert au SIEA de la compétence Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Vu les délibérations n° 24 du 11 décembre 2023 et n°1 du 6 janvier 2025 fixant les modalités de ce transfert et le montant de la soulte à verser au SIEA

Considérant qu'il convient de faire remonter les résultats du Budget Annexe dans le Budget Principal pour pouvoir verser cette soulte

**Délibère et adopte la Décision Modificative n° 7 sur le Budget Principal comme suit :**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des Crédits	Hausse des Crédits	Baisse des Crédits	Hausse des Crédits
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Chapitre 023</b>	<b>- 66 000 €</b> - 66 000 €			
<b>Chapitre 65</b> Article 65888		<b>+ 66 000 €</b> + 66 000 €		
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Chapitre 021</b>			<b>- 66 000 €</b> -66 000 €	
<b>Chapitre 23</b> Article 2328	<b>-66 000 €</b> -66 000 €			

### Informations et questions diverses

#### Envoi groupé de mails

Afin d'améliorer le taux de réception de nos envois groupés de mails en destinataires invisibles, nous allons désormais utiliser une adresse de messagerie rattachée à notre nom de domaine : [mairie@montjoux-drome.fr](mailto:mairie@montjoux-drome.fr), et la plateforme BREVO.

Pauline RICHON a eu un rendez-vous à distance avec TOPOCAD aujourd'hui pour la mise en place et doit faire un essai à l'occasion de l'information sur les vœux du Maire.

#### Accessibilité mairie et Salle des Fêtes

Rampe d'accès sur le devant de la mairie, bandes avertisseuses aux escaliers, modification de la banque d'accueil, seuil et pente devant la Salle des Fêtes, etc. Des travaux de désimperméabilisation de la partie goudronnée de l'aire naturelle seront faits dans le même temps.

Le projet est estimé à environ 25 000 ou 30 000€ : demande de subvention au Département (60%, à déduire du trop perçu datant du projet FABREGO) et à l'Etat avec la DETR (20%).

#### Espaces Publics au Pavillon

De l'avis de tous, il conviendrait de réaliser avant la fin du mandat la phase 2 du projet d'aménagement des espaces Publics, c'est-à-dire la route de Dieulefit de l'entrée d'agglomération jusqu'à l'allée des tilleuls. Le plus gros morceau concerne la traversée du hameau du Pavillon qui reste actuellement un point noir de la commune à tous les niveaux : sécurité, vitesse, relations entre usagers, esthétique, etc.

Nous allons contacter le cabinet BAUBET (VRD) pour une première esquisse du projet.

Séance levée à 20h30